

intellectuelle y afférents restent à tout moment la propriété entière et exclusive d'Atipik Solutions, pour le monde entier.

#### 10.4. SAVOIR-FAIRE

Toute idée, savoir-faire ou technique qui a pu être développé par Atipik Solutions, en ce compris toute amélioration ou modification des programmes d'ordinateur réalisée par Atipik Solutions sont la propriété exclusive de Atipik Solutions. Atipik Solutions peut, à sa seule discrétion, développer, utiliser, commercialiser et licencier tout logiciel ou élément de traitement de données similaire ou en relation avec les développements réalisés par Atipik Solutions pour le Client. Atipik Solutions n'a aucune obligation de révéler toute idée, savoir-faire ou technique qui a pu être développé par Atipik Solutions et que Atipik Solutions considère comme étant confidentiel et étant sa propriété.

#### 10.5. REVERSIBILITE

Dans l'hypothèse d'une cessation d'activité d'Atipik Solutions, et après épuisement de toutes les possibilités de reprise par des tiers de la prestation développée pour le Client, l'application pourra devenir la propriété non exclusive du Client dans des conditions à préciser ultérieurement.

### 11. ENGAGEMENTS

#### 11.1. ENGAGEMENT D'ATIPIK SOLUTIONS

Atipik Solutions s'engage à exécuter les obligations contractuelles à sa charge avec tout le soin possible en usage dans sa profession selon une obligation de moyens dès lors que les Services sont fournis avec le concours du Client.

Plus particulièrement, dans le cadre de l'exécution du Contrat, Atipik Solutions est tenue aux obligations suivantes :

- fournir les Services conformément à sa proposition commerciale et aux besoins énoncés explicitement par le Client selon les normes existantes, les lois et règlements, en vigueur au moment de la conclusion du Contrat,
- solliciter du Client toute information utile à la réalisation de ses Services qui ne serait pas encore en sa possession,
- coordonner l'activité de ses divers sous-traitants,
- contrôler la bonne disponibilité des Services et mettre en garde en temps utile le Client contre toutes difficultés dans l'exécution des Services dont elle aurait connaissance,
- prendre toutes les précautions conformes aux règles de l'état actuel de l'art qui s'imposent eu égard aux prestations confiées pour la protection des données à caractère personnel,
- prendre des mesures adéquates de sécurisation des Solutions Applicatives

#### 11.2. ENGAGEMENT DU CLIENT

En contrepartie, le Client s'engage :

- à n'utiliser les Services et les Solutions Applicatives que dans le cadre de son activité professionnelle et conformément à ses besoins professionnels et non à des fins illicites, interdites et/ou illégales, pour porter atteinte à des tiers ou à Atipik Solutions ou dans des conditions n'étant pas prévues par le Contrat et, plus généralement, à ne pas perturber le bon fonctionnement des Services,
- à ne pas accéder de manière non-autorisé aux Services et Solutions Applicatives ou aux systèmes et réseaux leur étant associés,
- à désigner un contact privilégié pour communiquer avec Atipik Solutions,
- à communiquer à Atipik Solutions les informations nécessaires à l'exécution des Services et au Paramétrage et, plus généralement,

à apporter tout son concours à Atipik Solutions dans l'exécution des Services.

A ce titre, le Client s'engage à exécuter les obligations générales suivantes :

- collaborer à la réalisation du Contrat en étant tenu au cours de l'exécution de celui-ci à une obligation de mise à jour, d'exactitude et de complétude conformément à l'article 6.2 des présentes s'agissant de tout Contenu qu'il doit fournir dans le cadre des Services,
  - mettre en place, à son initiative, le personnel qualifié nécessaire afin d'assurer l'exécution des obligations qui lui incombent pour le bon déroulement du Contrat,
  - fournir des informations suffisamment qualifiées et documentées afin que celles-ci puissent être exploitées par Atipik Solutions dans le cadre de ses Services,
  - vérifier l'exactitude, la complétude et l'intégrité des Contenus avant toute communication à Atipik Solutions et les mettre à jour en temps réel,
  - respecter les délais convenus et faire respecter les délais applicables pour toute fourniture de Contenus à sa charge ou celle de ses sous-traitants, selon les délais convenus entre les Parties,
  - après la Mise en service, à paramétrer son compte en temps réel en fonction de l'évolution de sa situation et de celle de ses membres du personnel au cours du Contrat ;
  - à payer à Atipik Solutions le Prix du Paramétrage de Compte et le Prix des Services dans les conditions mentionnées à l'article 9,
  - à faire son affaire de l'accès aux Services par toutes les voies de télécommunications requises ;
  - à ne pas mettre les Solutions Applicatives à disposition de tiers autres que ses Utilisateurs,
  - à ne pas télécharger de Contenus contenant ou susceptibles de contenir des virus ou des programmes qui détruisent les données, ni de Contenus illégaux ou susceptibles de porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Le Client reconnaît que les Contenus considérés comme contrevenant aux lois ou réglementations en vigueur pourront être remis par Atipik Solutions aux autorités chargées de faire respecter la loi et/ou pourront faire l'objet d'une suppression immédiate par Atipik Solutions, Le Client s'engage à ce que chaque Utilisateur respecte le présent Contrat et les conditions d'utilisation des Solutions Applicatives mentionnées dans le Contrat et s'engage à s'assurer que l'utilisation qu'il fait et que les Utilisateurs font des Contenus et des Solutions Applicatives soient conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- En cas de non-respect de ses obligations par le Client ou ses Utilisateurs, Atipik Solutions se réserve le droit de suspendre de plein droit et sans préavis l'accès aux Services et à résilier le Contrat dans les conditions détaillées à l'Article 13, sans qu'aucune indemnité ne soit due au Client.

### 12. RESPONSABILITE

12.1. RESPONSABILITE DE ATIPIK SOLUTIONS  
Atipik Solutions exécute les obligations contractuelles à sa charge mentionnées à l'article 11.1 avec tout le soin possible en usage dans sa profession selon une obligation de moyens dès lors que les Services sont fournis avec le concours du Client.

Atipik Solutions assume la responsabilité des dommages directs et prévisibles au sens des articles 1150 et 1151 du Code civil qu'elle pourrait causer au Client dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Atipik Solutions ne pourrait être tenu responsable de dommages directs ou indirects causés par le fait du Client lui-même ou d'un utilisateur ou un tiers autorisé ainsi qu'en cas de force majeure. Sauf stipulation expresse énoncée dans le Contrat, Atipik Solutions ne fournit aucune garantie, en particulier en ce qui concerne l'aptitude des prestations à atteindre les objectifs que le Client s'est fixé.

D'autre part, les Parties ont expressément convenu d'exclure la responsabilité d'Atipik Solutions pour tout dommage indirect ou imprévisible et notamment en cas de perte, interruption de la disponibilité ou corruption de données, perte de profits, perte de revenus, perte de clientèle, atteinte à l'image ou affaiblissement de l'un quelconque des actifs du Client ou d'un tiers.

En particulier, Atipik Solutions ne saurait notamment être tenue responsable :

- de la destruction accidentelle des Contenus par le Client ou de la destruction, du téléchargement ou encore de la consultation des Contenus par un tiers ayant accédé aux Solutions Applicatives au moyen des Identifiants et mots de passe du Client,
- des conséquences du retard ou du défaut d'envoi par le Client de l'ensemble des informations nécessaires au paramétrage du Compte du Client et à la fourniture des Services,
- des conséquences de la fourniture de Contenus inexacts et/ou incomplets lors du paramétrage du Compte du Client et/ou lors de la fourniture des Services,
- des difficultés ou impossibilités d'accès aux Solutions Applicatives et Services par le Client en raison de son matériel et équipements informatiques ou en raison d'une difficulté de connexion au réseau Internet de ce-dernier, étant précisé que le matériel, les équipements informatiques ainsi que la connexion au réseau Internet ou les frais de télécommunication sont exclusivement à la charge du Client, ce que le Client accepte et reconnaît,
- de la destruction accidentelle des données relatives au Client par le Client ou un tiers ayant accédé aux Services sans autorisation, sans qu'une faute ne puisse être imputée à Atipik Solutions,
- de tout non-respect des instructions ou tout usage non-conforme des Logiciels, des Logiciels des Tiers, du Site et/ou des Services par le Client et/ou les Clients Finaux.

En tout état de cause et quel que soit le fondement de la responsabilité de Atipik Solutions, les dommages et intérêts et toutes réparations dues par Atipik Solutions au Client, toutes causes confondues, ne pourront excéder les sommes versées à Atipik Solutions par le Client au titre des douze (12) derniers mois précédant l'incident.

Atipik Solutions a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble des dommages qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution du Contrat et s'engage à la maintenir à jour. Atipik Solutions s'engage à communiquer tout justificatif au Client dans l'hypothèse où ce-dernier lui en ferait la demande expresse.

Les Parties conviennent que les limitations de responsabilité continueront de s'appliquer même en cas de résolution ou de résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit.

### 13. RESILIATION

13.1. RESILIATION POUR MANQUEMENT  
En cas de méconnaissance par l'une des Parties de l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat, l'autre Partie pourra la mettre en